

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour protéger les travailleurs canadiens de l'automobile contre la possibilité d'autres mises à pied en faisant en sorte que les sociétés ne puissent continuer de fermer leurs usines au Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE

LES SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion portant sur une affaire urgente. Dernièrement, toutes les commissions de services publics de l'Ontario ont reçu un bulletin disant que les propriétaires de maison canadiens recevraient une subvention pour convertir leur système de chauffage au mazout en chauffage au gaz, électrique, au bois ou solaire. Étant donné qu'il faut absolument faire diminuer la consommation de pétrole au Canada, je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le gouvernement confirme son intention de mettre en application un programme de ce genre et que l'on accorde sans tarder une subvention aux propriétaires de maison et aux hommes d'affaires canadiens.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

L'ACCROISSEMENT DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Étant donné que la somme d'argent que le gouvernement du Canada a décidé de verser pour l'aide internationale d'urgence—5 millions de dollars d'après le budget de 1980-1981—est inférieure aux 5.2 millions de dollars que le gouvernement fédéral a gaspillé en sondages d'opinion depuis le mois de mars 1979 et qu'elle représente à peine un sixième du nouveau budget du bureau de propagande sur l'unité canadienne, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'être moins large envers lui-même afin de pouvoir mettre de côté des sommes plus importantes pour ceux qui en ont réellement besoin et non pour ceux qui ont besoin d'une leçon d'humilité.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ESSAIS NUCLÉAIRES

L'INTERDICTION DES ESSAIS DANS L'ATMOSPHÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion qui devrait recevoir l'appui de l'ensemble des députés. Étant donné le récent essai nucléaire chinois dans l'atmosphère; les récents essais souterrains auxquels ont procédé d'autres pays; ainsi que la possibilité imminente d'une série d'essais nucléaires par les autorités française dans l'atol de Mururoa, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)

Que la Chambre exprime son profond regret devant les essais nucléaires et invite instamment tous les gouvernements concernés à interdire une bonne fois pour toutes dans l'intérêt de l'humanité tous les essais nucléaires où que ce soit.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Je dois répéter la question. Il me semble avoir entendu un non. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LES CONSÉQUENCES DU RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Étant donné que l'obstination du premier ministre à suivre un échancier factice pour le rapatriement de la constitution a ébranlé tout l'édifice de la confédération et continuera de le faire, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):